

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 mai 2017 à 19h30
à la mairie, en salle du Conseil Municipal

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : vendredi 5 mai 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 12 mai 2017 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse :

➤ **Approbation des statuts**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque membre a été destinataire, pour étude, du projet des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse approuvés par le Conseil de Communauté le 10 avril 2017.

Monsieur le Maire indique que, comme chaque commune membre, le Conseil municipal est appelé à approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des Communauté de communes Bresse Dombes Sud-Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière, qui fixent notamment les compétences transférées à la Communauté. Il précise que la décision définitive sera prise par arrêté préfectoral.

Le conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés (3 voix « pour », 1 voix « contre », 5 abstentions) ce projet de statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse mais souhaite obtenir des précisions sur :

la prise en charge de la voirie communale, des crèches, centres de loisirs et relais assistantes maternelles, ainsi que la prise en charge pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Montrevel : de l'organisation des achats groupés des fournitures scolaires des collégiens, de la gestion des temps d'activités périscolaires, de la cotisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'allocation vétéran.

➤ **Nomination du représentant de la commune de Ramasse au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article 1609 nonies C -IV du Code Général des Impôts précise qu'il est créé entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs Communes membres, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Celle-ci est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers. Elle doit être composée de membres des Conseils municipaux des Communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Par délibération du 27 février 2017, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixé le nombre de représentant par commune membre à un.

En tant que conseiller communautaire, Monsieur le maire se propose comme représentant de la commune.

Aucune autre candidature n'étant soumise, le Conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur PORRIN Michel, Maire, représente la commune de Ramasse et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acquisition de terrains pour aménagement du virage sur la RD81 au village du bas :
parcelles C119 et C816

Monsieur le maire remémore au conseil leur décision, le 10 février dernier d'acquérir contre rémunération, le terrain situé sur l'emprise de la route (RD81 au village du bas) et définit dans le projet d'aménagement sécuritaire du virage, qui empiète sur les parcelles C816 et C119.

Il rappelle et que le propriétaire de la parcelle C119 accepte de céder à la commune la bande de terrain nécessaire à condition d'assumer le remplacement de la clôture et du portail existants.

Le prix de vente négocié avec les propriétaires est de 17 €/m² pour l'acquisition de 60 m² environ de la parcelle C119 et 15 m² environ de la parcelle C816.

le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir les bandes de terrain nécessaires issues du démembrement des parcelles C119 et C816 à 17 €/m² et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition, et notamment signer tout avant-contrat de vente et tout acte authentique de vente, les frais étant à la charge de la Commune.

Subventions aux associations pour l'année 2017

Le Conseil décide à l'unanimité (2 membres du conseil ; présidents d'associations concernées ne participant pas au vote) de reconduire les subventions telles qu'accordées en 2016 sauf pour l'association « l'Entrée des artistes » qui percevra le montant versé habituellement et celle de l'ADMR des 2 Vallées qui sera majorée de 100 €. Enfin, la commune attribuera une subvention à l'ADAPEI pour leur « opération brioches » majorée à 200 €.

Subventions aux organismes de formation

Le Conseil décide à l'unanimité que 2 établissements de formation ; la Maison Familiale Rurale de Bâgé le Châtel et le lycée professionnel privé rural de l'Ain de Nantua, où sont scolarisés 2 élèves de Ramasse, bénéficieront cette année d'une subvention de 100 € chacun.

Taxe d'affouage

Monsieur le maire propose au conseil d'augmenter la taxe d'affouage compte-tenu de l'accès aux parcelles plus aisé et des tarifs nettement supérieurs appliqués sur le secteur. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la taxe d'affouage à 40 €.

L'inscription des affouagistes s'effectuera en mairie du 15 juin au 15 septembre 2017.

Indemnités de fonction du Maire et des 3 adjoints

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 opérant une revalorisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus, précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal 1015 est remplacé par l'indice brut terminal 1022.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de réviser les délibérations n°14/20 du 30 mars 2014 et n°16/25 du 20 mai 2016 fixant les indemnités de fonction du Maire et des 3 adjoints, et d'appliquer ce nouvel indice à compter du 1^{er} janvier 2017 soit ;

- indemnité de fonction du Maire : 17 % de l'indice brut terminal 1022
- indemnité de fonction des 1^{er}, 2nd et 3^{ème} adjoints : 6.6% de l'indice brut terminal 1022.

Rénovation des volets du logement communal

Monsieur le maire soumet au conseil un tableau récapitulatif des devis des 4 entreprises consultées pour le remplacement des portes et volets du logement communal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise OMBRE FENETRE pour un montant total de 5 800 € TTC.

Réparation de l'escalier du bâtiment de la Mairie

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité de réparer l'escalier extérieur du bâtiment de la Mairie dont une marche est fortement endommagée.

Il présente au conseil 2 devis dont l'un prévoit en préventif de remplacer 3 marches au lieu de 2.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise ECBL pour un montant total de 2 368.86 € TTC.

Achat d'une sonorisation portable

Monsieur le maire soumet au conseil 2 devis en vue d'acheter une sonorisation portable, jusqu'alors empruntée, pour les cérémonies et manifestations de la commune. Après examen de ceux-ci, le conseil décide d'obtenir de plus amples renseignements avant de prendre toute décision.

Travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux : pose de lavabos dans les WC publics et mairie

Dans le cadre des travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux, Monsieur le maire soumet au conseil 2 devis pour la pose de lavabos dans les WC publics et mairie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise TISSERAND pour un montant total de 1 220.40 € TTC.

Convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain

Monsieur le maire propose au conseil d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, relais d'Hélianthe depuis le 1^{er} janvier 2017 pour une cotisation annuelle de 0.10 €/habitant.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Après consultation du SIEA, Monsieur le maire confirme au conseil que la consommation de l'éclairage public est incluse dans la cotisation qui leur est versée annuellement.

Il revient également sur la proposition du SIEA quant au programme d'investissement de réduction d'énergie sur une armoire de commande du village du Haut en remplaçant le système de commande actuel par une horloge astronomique, qui générerait une économie de 85 € par an et un amortissement des travaux sur 10 ans.

Une discussion a aussi été engagée sur la possibilité de l'extinction nocturne de l'éclairage public qui générerait une économie annuelle de 30 à 40% (700 €/an) sur la consommation d'électricité, avec un amortissement des travaux sur 3-4 ans. Une telle décision devra prendre en compte les avis des habitants de Ramasse.

Permanence bureau de vote aux élections législatives

Tableaux des permanences du bureau de vote des 11 et 18 juin établis d'un commun accord entre les conseillers.

Délégations du Maire

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise TISSERAND d'intervenir rapidement pour modifier la canalisation d'évacuation des eaux usées du Bâtiment mairie régulièrement bouchée.

Compte-rendus des commissions

- SIEA : 07/04/17 : L'endettement était de 167 millions d'euros en 2016 (avec des annuités de 13 millions d'euros) d'où une hausse de la cotisation communale qui passe de 0.14 € à 3 €/habitant et 1.5 €/habitant pour les communes déjà fibrées par Orange.

La couverture numérique haut débit sur l'ensemble du département devrait être terminée en 2021. Celle de Ramasse est prévue cette année.

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) : Conseil de Communauté : 10/04/17 : une synthèse a été présentée par Monsieur le Maire.

Questions diverses

- Syndicat des eaux ASR : programme de travaux 2018 : extension de réseau chemin de chez Gagnon.

- La haie située devant la salle polyvalente, en bordure de la Place de l'Abbé Gringoz, sera coupée prochainement. La pose, en lieu et place, de gabions ou d'une clôture en grillage soudé, est envisagée.

- Incivilités récurrentes :

- le composteur du cimetière n'est pas un composteur municipal mis à la disposition des habitants. Il est uniquement dédié à recevoir les fleurs fanées provenant du cimetière.

- le point d'apport volontaire Route du Plan de la Croix est uniquement destiné au dépôt de verres.

- les chiens errants dans le village posent des **problèmes de sécurité, de voisinage et de salubrité**.

- chemin du Charreton : non respect du sens interdit

- Derrière les Granges, chemin du petit Charreton : la pose d'un revêtement bicouche sur les parties de la voirie communale est programmée.

- Dégrilleur de la station d'épuration : une étude est en cours pour en atténuer le bruit et le manque d'esthétique.

- Station d'épuration : un nouveau forage pour optimiser le rejet des eaux traitées est programmé le 29 mai 2017.

- L'entretien du site de l'ancienne station d'épuration est prévu.

- Route du Carron – village du bas : le panneau de rue a été commandé et sera prochainement installé.

- La fête du four aura lieu le vendredi 9 juin 2017 à 19h : chacun apportera sa préparation à cuire au four communal et sera partagée entre tous.

La séance est levée à 22h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 11 juillet 2017 à 19h30